

République Française

\*\*\*\*\*

Commune de WAVRANS SUR L'AA

\*\*\*\*\*

PROCES VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL

En date **22 novembre 2022 à 18h15**  
(Exécution de l'article 56 de la loi du 5 avril 1884)

L'an deux mille vingt-deux, le 22 novembre à 18h15, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie sous la Présidence de M. DELANNOY Julien, Maire.

**Présidence :** Monsieur Julien DELANNOY, Maire

**Présents :** M. Julien DELANNOY, Maire – Mme Séverine FOUACHE DELBECQ, 1<sup>ère</sup> adjointe, MM Olivier HENDRICK (arrivé à 19h00), Henri LEGAY, adjoints, Mmes Christine ANSEL, Eveline BOIN, Fabienne CAPELLE, Chantal CUEGNET, Muriel LEFEBVRE HERMETZ, MM, Olivier CUVILLIEZ (arrivé à 18h25), Philippe DUMONT, Frédéric FICHAUX, Philippe LEFRANC, David RAIMOND, conseillers

**Excusés :** /

**Absente :** Angélique LOZINGUEZ

**Procuration :** /

**Convocation :** du 15 novembre 2022

**Secrétaire :** Eveline BOIN

**Ordre du jour :**

- Recrutement suite à situation de mi-temps thérapeutique.
- Création de poste.
- Modification du tableau des effectifs.
- Avenant Marché Maintenance en Milieu Urbain RD 192.
- Modification du point d'arrêt du réseau de transport interurbain régional au hameau de

Fourdebecques

- Rapports d'activités du SIDEALF de l'exercice 2021 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement.
- Projet City Stade – Demandes de subventions.
- Convention d'extension de réseaux - rue des croisettes
- Acquisition de foncier auprès de l'EPF
- Questions diverses

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.  
Madame Eveline BOIN est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire sollicite l'ajout du point suivant à l'ordre du jour : Acquisition de terrains rue des croisettes pour aménagement de voirie. A l'unanimité, le conseil municipal accepte.

**Recrutement suite à situation de mi-temps thérapeutique**

Monsieur le Maire expose que deux agents en arrêt maladie et disponibilité d'office pour inaptitude envisagent la reprise de leur activité professionnelle à mi-temps thérapeutique.

Dans ces conditions, il demande une autorisation permanente afin de faire face au plus vite au manque de personnel causé par les mi-temps thérapeutique.

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à recruter un agent non permanent pour le remplacement d'un agent titulaire en mi-temps thérapeutique.

Le nombre d'heure des agents recrutés sur le fondement de la présente délibération ne saurait dépasser 50% du temps de travail initial (temps de travail avant passage au mi-temps thérapeutique) de l'agent titulaire.

Olivier CUVILLIEZ rejoint l'assemblée.

Le Conseil Municipal à l'unanimité l'autorise à signer tout contrat, convention ou arrêté relatif à tout recrutement effectué en application de la présente délibération.

### Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire expose le nombre d'effectifs pourvus en fonction des effectifs créés au tableau.

Le Conseil Municipal valide le tableau des effectifs suivants :

GRADE OU EMPLOI	CATEGORIE	Effectifs créés	Effectifs pourvus	Dont temps non complet
<b>SECTEUR ADMINISTRATIF</b>				
Rédacteur Principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	1	0
Rédacteur Principal 2 <sup>ème</sup> classe	B	2	0	0
Rédacteur territorial	B	1	0	0
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	0	0
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	2	1	0
Adjoint administratif	C	1	0	0
<b>SECTEUR MEDICO-SOCIAL</b>				
Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles	C	1	1	1
<b>SECTEUR TECHNIQUE</b>				
Adjoint technique principal de 2 <sup>e</sup> classe	C	1	1	0
Adjoint technique	C	7	5	3
TOTAL GENERAL		17	9	4

### Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3.1° ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activités au service technique ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, le recrutement d'un agent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

Cette délibération s'ajoute à la délibération 2021/036 et n'a pas vocation à la remplacer.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

## **Avenant Marché Maintenance en Milieu Urbain RD 192.**

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2022/010 du 04/03/2022 d'attribution du Marché pour le projet de Sécurisation de la traversée du hameau d'Assinghem.

Durant l'exécution du chantier, il a été décidé de réaliser des travaux supplémentaires en assainissement pluvial afin de :

- récupérer les eaux de ruissellement en provenance du chemin agricole
- récupérer les eaux de ruissellement des accès riverains en contre bas de la route
- filtrer les eaux de ruissellement à l'entrée de l'ouvrage de rétention

En aménagement paysager, l'engazonnement est remplacé par la plantation de graminées sur toile de paillage. Pour ne pas augmenter le coût du chapitre paysager, la plantation de massifs arbustifs et de couvre-sol est supprimée. Une simple toile de paillage sera posée avec mise en œuvre de graviers 6/10 en pied de haie.

En mobilier urbain, la pose des 22 bornes métalliques prévues au marché a été supprimée.

Toutes ces modifications sont reprises dans le tableau détaillé à l'assemblée pour un total de 14 777 € HT.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire détaillant l'intitulé et le descriptif des travaux, Compte tenu des travaux nécessaires dans cette phase de chantier, le conseil municipal à l'unanimité valide la réalisation des travaux supplémentaires des lots concernés et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant présenté ou tout autre document permettant leurs réalisations.

Monsieur le Maire rappelle le plan de financement du projet établi au 18/11/2022 :

Dépenses HT €		Recettes HT €	
Maitrise d'œuvre	9 600	DETR	45 920
Marché de Base	258 590	MMU	76 380
Avenant	14 777	Amendes police	15 000
		Fonds de relance Région	88 380
		Fonds propres	57 287
<b>Total</b>	<b>282 967</b>	<b>Total</b>	<b>282 967</b>

## **Modification du point d'arrêt du réseau de transport interurbain régional au hameau d'Assinghem**

Après avoir consulté l'avis des services de la région Hauts de France – direction des transports scolaires en date du 18/06/2021, les travaux de sécurisation de la traversée d'Assinghem ont modifié la situation géographique du point d'arrêt à savoir :

- au-devant de la parcelle cadastrée B 434 (n°1 rue de Remilly) pour la montée
- et devant de la parcelle B 132 pour la descente,

Après avoir pris connaissance des matérialisations nécessaires à la mise en service du point d'arrêt

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- valide la modification du point arrêt du réseau de transport interurbain régional du hameau d'Assinghem,
- autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en service du point d'arrêt.

## **Rapports d'activités du SIDEALF de l'exercice 2021 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement.**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, suivant le décret n°95-635 du 6 mai 1995, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du SIDEALF, un rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif, ainsi qu'un rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif (SPANC) du SIDEALF.

Ces rapports comprennent la présentation du service, les indicateurs techniques et les indicateurs financiers.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les présents rapports du service public de l'eau potable et de l'assainissement.

## **Projet City Stade – Demandes de subvention.**

Monsieur le Maire rappelle le projet City Stade du précédent Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) présenté au conseil municipal le 25/09/2020.

Il rappelle que l'étude des jeunes a abouti à une définition détaillée des aménagements souhaités. Ce travail servira de base pour la poursuite du projet.

Il donne la parole à Philippe LEFRANC, vice-président de la commission Sports et Jeunesse qui expose le résultat des premières investigations.

Henri LEGAY précise que des drains réalisés par le service technique communal sont déjà présents au sein du terrain.

Monsieur Olivier HENDRICK rejoint l'assemblée.

Monsieur le Maire précise que les demandes de subventions DSIL et DETR sont à déposer pour le 16/12/2022 et qu'il souhaiterait que la commune dépose un dossier pour ce projet.

D'autres dossiers de demandes de subventions, peuvent également être déposés auprès d'autres organismes (CAF, CCPL, Région, etc...).

Il demande au conseil municipal de l'autoriser à réaliser les démarches de demandes de subventions.

A l'unanimité ; le conseil municipal autorise Mr le Maire à réaliser toutes démarches de demandes de subventions dans le cadre du projet « City Stade » auprès de tous organismes.

## **Convention d'extension de réseaux - rue des croisettes**

Pour permettre le dépôt d'un permis de construire, pour la construction d'une maison individuelle sur les parcelles D 1601 et D1602 rue des croisettes, le raccordement aux réseaux Eau Potable et Assainissement est nécessaire.

Mr le Maire propose de réaliser les démarches d'extension de réseaux auprès du SIDEALF afin que des constructions puissent se faire. La totalité des coûts afférents à ces extensions serait due par la commune, ils s'élèvent à 9 880,80 € TTC.

Aussi, Mr le Maire propose la signature d'une convention entre les propriétaires et la commune afin de fixer l'acquittement de la totalité des frais.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise Mr le Maire à réaliser les démarches d'extension de réseaux et à établir et signer cette convention.

### **Acquisition de terrains rue des croisettes pour aménagement de voirie.**

Monsieur le Maire présente le projet d'arpentage réalisé par Ingeo.

Afin d'assurer la bonne réalisation de ce qui précède, le conseil municipal souhaite élargir la voirie existante.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide l'achat d'une portion des parcelles D 1961 et 1962 permettant l'élargissement de la rue des croisettes selon le plan Ingeo établi le 14/09/2017. Il décide l'acquisition à l'euro symbolique par acte administratif avec prise en charge des coûts de division parcellaire par la commune.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de réaliser un acte administratif pour ces acquisitions et autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à ces acquisitions et aux divisions parcellaires.

### **Acquisition de foncier auprès de l'EPF**

La commune et l'Etablissement Public Foncier de Hauts de France (EPF) ont signé le 26/03/2013 une convention définissant les conditions d'intervention de l'EPF et les modalités de cession des biens objet de l'opération dénommée « Centre bourg ».

Cette convention a fait l'objet des avenants suivants :

- Avenant N° 5 signé le 07/11/2022
- Avenant N° 4 signé le 11/06/2020
- Avenant N° 3 signé le 15/05/2018
- Avenant N° 2 signé le 25/09/2017
- Avenant N° 1 signé le 23/09/2013
- 

Dans le cadre de cette opération, la commune a sollicité l'EPF pour procéder à l'acquisition du foncier décrit à l'annexe 2. La commune engagée à acheter ou à faire acheter par un ou des tiers de son choix les biens acquis par l'EPF au plus tard le 25 avril 2023.

L'EPF a réalisé des travaux de démolition partielle. Ces travaux ont été réceptionnés le 03/02/2021.

Le montant des travaux est pris en charge en totalité par l'EPF. Ce montant est précisé à l'annexe 1.

Le prix de cession correspond au prix de revient du portage foncier, lequel est constitué :

- des prix et indemnités de toute nature payés lors de l'acquisition aux propriétaires et aux ayants-droit, des frais divers d'acte et de procédure d'acquisition,
- des charges supportées pendant la durée de détention des immeubles (impôts fonciers, charges d'entretien, de surveillance et de gardiennage,...)
- des frais accessoires liés à la cession des biens par l'EPF,
- sous déduction des produits perçus par l'EPF.

Ceci exposé, il convient d'autoriser l'acquisition par la commune, des parcelles décrites à l'annexe 2 au prix de 261 508.82€ TTC dont 19 882.26€ de TVA. Le prix est annexé à la présente délibération (annexe 1). Etant ici précisé que, sauf si elles sont issues d'un bornage et d'un arpentage, les surfaces des parcelles reprises à l'annexe 2 sont des surfaces cadastrales. L'EPF ne prend aucun engagement sur la contenance réelle de ces parcelles.

Ce prix sera payable à la signature de l'acte

Ceci exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'autoriser la vente par l'EPF au profit de commune des biens ci-dessus désignés aux conditions et modalités décrites ci-dessus.
- D'autoriser Monsieur le maire à intervenir et à signer l'acte de cession,
- Il est également autorisé à déléguer cette démarche à tout tiers de son choix.

## Questions diverses

Monsieur le Maire informe des prochaines manifestations communales :

- Arbre de Noël : vendredi 16/12/2022
- Distribution du colis des aînés (173 colis) : mercredi 21/12/2022
- Passage du père Noël : samedi 24/12/2022
- Vœux du Maire : vendredi 06/01/2023

Frédéric FIHAUX signale que certaines communes ont souhaité ne plus organiser de vœux.

Monsieur le Maire informe que suite à son dysfonctionnement, le poteau incendie situé devant la salle Josse Heumez a dû être changé pour un coût de 2 250 € HT.

Monsieur le Maire donne lecture des remerciements de Mme Michelle Delannoy pour son cadeau de départ à la retraite.

Il signale que Mme Annick Lefebvre sera en retraite au 01/02/2023.

Muriel LEFEBVRE informe que certaines associations souhaiteraient pouvoir continuer à disposer de la salle sans estrade. Monsieur le Maire rappelle que cette décision est liée à un problème de sécurité et que compte tenu de la structure de la scène il ne saurait en être autrement.

Cette décision sera exposée aux associations lors de la réunion « Calendrier des fêtes » de ce 24/11/2022.

Muriel LEFEBVRE signale de nouveau la présence de trous sur la route de Forestel. Olivier HENDRICK précise que leur réparation est prévue dans les jours à venir.

Séverine FOUACHE signale la présence de trous au niveau des plaques d'égout au hameau de Fourdebecques.

Frédéric FICHAUX signale que les haies des particuliers qui empiètent sur le trottoir public mettent en danger les piétons qui se voient contraints de marcher sur la voie de circulation. Henri LEGAY se déplacera sur place.

Henri LEGAY souhaite connaître la date de mise en place des sapins de Noël. Mr le Maire informe qu'ils le seront début décembre. Il rappelle que seuls les abords des bâtiments publics seront illuminés.

La séance est close à 19h35.

### **Liste des délibérations examinées le 22/11/2022 :**

2022/056 : Recrutement suite à situation de mi-temps thérapeutique. *Acceptée*

2022/057 : Modification du tableau des effectifs. *Acceptée*

2022/058 : Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité. *Acceptée*

2022/059 : Avenant Marché Maintenance en Milieu Urbain RD 192. *Acceptée*

2022/060 : Modification du point d'arrêt du réseau de transport interurbain régional au hameau d'Assinghem. *Acceptée*

2022/061 : Rapports d'activités du SIDEALF de l'exercice 2021 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement. *Acceptée*

2022/062 : Projet City Stade – Demandes de subventions. *Acceptée*

2022/063 : Convention d'extension de réseaux - rue des croisettes. *Acceptée*

2022/064 : Acquisition de terrains rue des croisettes pour aménagement de voirie. *Acceptée*

2022/065 : Acquisition de foncier auprès de l'EPF. *Acceptée*

POUR EXTRAIT CONFORME  
En mairie, le 28 novembre 2022  
Le Maire,  
Julien DELANNOY

La secrétaire de séance  
Eveline BOIN



